

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017 à 21h00

Étaient Présents :

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – C.LAPLAGNE – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – J.L.ANTROPE (arrivé à 21h12) – M.Ch.BIHOREAU – Th.MARNET – C.MALBEC – M.E.GAUCHE (arrivée à 21h11) – G.MAREVILLE – J.DESVIGNES – A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE – D.DARIO – S.DJAADI.

Représentés :

P.GONZALEZ par M.ROMAIN
H.BATT-FRAYSSE par V.DEZ
Ch.AMAURY par D.DOUX

Q.ABOUT par B.CLAISSE
C.MICHONDARD par S.DJAADI

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur BOUGEAULT est désigné à l'unanimité

II – Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur E. AUBERT

A la demande de Mme BONNAIN il est rajouté en bas de la page 2, après l'intervention de M. About sur les taux d'intérêt à 2 % :

"Madame BONNAIN demande des explications sur le DOB page 16 (du document transmis aux conseillers) : comment la prévision de l'endettement de la commune à 2020 sur le DOB proposé prévoit une dette supérieure en capital à celle d'aujourd'hui mais que les intérêts d'emprunts sont moins importants" (ou comment expliquer que la commune aura emprunté en 2020 plus de capital qu'aujourd'hui mais elle paiera moins d'intérêt).

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Mme GAUCHE à 21h11 – Arrivée de M. ANTROPE à 21h12

Suspension de la séance de 21h12 à 21h16 pour signature du registre

III – Compte rendu de décisions

Rapporteur E. AUBERT

2017/09 – Contrat de location et d'entretien pour la machine de mise sous plis avec la Société MAILFINANCE et NEOPOST pour un loyer annuel de 4 776 € TTC.

2017/10 – Contrat maintenance avec la Société EUROIS pour le système vidéoprotection moyennant un montant annuel de 3 424.54 € TTC sur une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

2017/11 – Contrat maintenance avec la Société Logitud – Police municipale – Municipol Mobile gestion de terrain – pour un montant annuel de 117 € TTC renouvelable 2 fois.

2017/12 – Contrat maintenance avec la Société Logitud – verbalisation électronique – pour un montant annuel de 356.40 € TTC renouvelable 2 fois.

2017/13 – Contrat maintenance avec la Société Logitud – gestion des animaux dangereux – pour un montant annuel de 446.40 € TTC renouvelable 2 fois.

2017/14 – Convention avec les parents d'élèves du Collège Sainte Thérèse pour la mise à disposition d'une salle du CLC dans le cadre de l'accueil franco-allemand.

2017/15 – Convention de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les travaux de la micro-crèche « Le Village » avec la Société QUALICONSULT moyennant un montant de 1 896 € TTC.

IV – Approbation du Compte de Gestion 2016 – commune

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX indique qu'il existe une identité de valeurs entre le compte de gestion dressé par le receveur et le compte administratif établi par l'ordonnateur. Le document complet est consultable en mairie et la page des résultats a été transmise à l'ensemble des élus.

Vote : 28 POUR – 1 ABSTENTION (D. DARIO)

V – Compte Administratif 2016 – commune

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX commente le PowerPoint projeté. Il indique en premier lieu, que les résultats du compte administratif 2016 sont très proches de ceux de 2015 notamment en section de fonctionnement. En recettes, on note une diminution de 0.2 % par rapport à 2015, cette baisse est essentiellement due à la baisse de la D.G.F. de 15 % alors que les produits des services progressent de 5 % et que les impôts et taxes croissent de 1.77 % du fait notamment du produit des droits de mutation qui a culminé à 474 k€.

Du côté des dépenses, on assiste à une progression infinitésimale de + 0.39 %. Cette progression est la résultante d'évolutions contrastées. Hausse des contrats de prestations de service de + 12 % provenant pour l'essentiel de l'évolution du marché périscolaire (dont NAPS) qui passe de 1 381 à 1 551 k€, alors que baissent significativement le secteur de l'énergie : - 22 %, les dépenses de personnel : - 1.74 % et les autres charges de gestion qui diminuent de 14 % (subventions aux associations, participations aux charges intercommunales).

En investissement, les recettes sont liées aux ressources externes (FCTVA et taxe d'aménagement) pour 218 k€ alors que la commune a emprunté 400 k€ pour acquérir le terrain de la S12 qui entraine dans la stratégie urbanistique de la commune.

Les dépenses ont pour faits marquants, le remboursement anticipé de prêt relais du 68, rue Emile Fontanier pour 400 k€, l'acquisition du terrain de l'emprise de la S12 pour 433 k€, la réhabilitation de la voirie pour 305 k€ et enfin le versement d'une surcharge foncière pour 85 k€.

Le compte administratif 2016 **est adopté à la majorité : 22 POUR** (le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote) – **5 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – D.AUGE – M.PAULET – B.BONNAIN) – 1 ABSTENTION (D.DARIO).**

Mme Bonnain explique qu'elle vote contre car elle est contre les arbitrages qui avaient été faits pour ce budget.

VI – Affectation du résultat 2016 – commune

Rapporteur D. DOUX

M. DOUX présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2016 et leur affectation dans les différentes sections :

- Article R-002 du B.P. 2017 reprise en section de fonctionnement de l'excédent soit 2 359 190,64 €.

- Compte 1068 du B.P. 2017 abondement du besoin de financement à la hauteur de 629 239,71 €.
- Article D-001 du B.P. 2017 reprise en section d'investissement du déficit de 506 518,47 €.

Vote : 23 POUR – 5 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – M.PAULET – D.AUGE) – 1 ABSTENTION (D. DARIO)

VII –Taux des taxes 2017

Rapporteur D. DOUX

M. DOUX confirme la non-augmentation des taux d'imposition pour 2017 comme il avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire à savoir :

- taxe d'habitation : 21,72 %
- taxe foncière sur le bâti : 19,87 %
- taxe foncière sur le non-bâti : 53,74 %
- cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 19,59 %

Mme Dario estime que le taux est faussé car il ne tient pas compte des impôts payés à la CCHVC. M. Doux précise que c'est une décision de l'ensemble des communes de la CCHVC. Mme Dario répond qu'il y a un certain nombre de décisions avec lesquelles elle n'est pas d'accord.

Vote : 23 POUR – 6 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – M.PAULET – D.AUGE – D. DARIO)

VIII – Subventions 2017

Rapporteur C. CHAUVIERRE

M. CHAUVIERRE présente à l'assemblée les montants des subventions 2017 attribuées aux différentes associations ainsi que les participations de la commune aux frais de scolarité des élèves du Mesnil scolarisés dans d'autres communes.

L'étude des subventions a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission Vie Associative – sport - Culture au cours desquelles les différentes associations ont été reçues. Le montant des subventions versées au titre de 2016 s'élevait à 268 428 €, la subvention versée au titre de 2017 s'élève à 251 786 € soit 6,2% de baisse.

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention 2017 proposée	Pour information les montants de 2016
657348	COMMUNE de CHATOU	Communes	488,00	0,00
657362	C.C.A.S. MESNIL SAINT DENIS	Etat	10 000,00	10 000,00
65738	CFA CHAMBRE DES METIERS 78	Etat	405,00	225,00
6574	A.A.P.P.M.A. DES NOES	Associations	700,00	700,00
6574	A.S.M.D.	Associations	79 440,00	85 969,00
657348	CLIS Montigny le Bretonneux	Associations	1 949,00	1 949,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	Associations	700,00	700,00
6574	CENTRE DE LOISIRS/LA CULTURE	Associations	125 000,00	134 100,00
6574	CLUB DES AMIS RETRAITES	Associations	2 500,00	5 742,00
6574	COMITE DE JUMELAGE	Associations	0,00	0,00
6574	COMITE DES FETES	Associations	8 000,00	8 000,00
657348	PARTICIPATION frais scolarité Chevreuse	Commune	2 434,00	973,00
6574	ADAMY	Association	100,00	0,00

6574	F.N.A.C.A.	Associations	400,00	400,00
6574	LA FETE DES VOISINS	Associations	450,00	450,00
6574	L'AIR DE RIEN	Associations	1 400,00	1 400,00
6574	LES CHOEURS DU MESNIL ST DENIS	Associations	1 000,00	1 000,00
6574	LIBR'ACCORDS	Associations	350,00	350,00
6574	PHILANTHROPIQUE AIDE AUX ENFANTS PARALYSES	Associations	500,00	500,00
6574	PREVENTION ROUTIERE	Associations	70,00	70,00
6574	SCOUTS DE FRANCE	Associations	3 400,00	3 400,00
6574	SYNDICAT D'INITIATIVE	Associations	1 000,00	1000,00
6574	TENNIS CLUB MUNICIPAL	Associations	11 500,00	11 500,00
			251 786,00	268 428,00

Mme Malbec demande une précision concernant les lignes « Commune de Chatou » et « frais scolarité Chevreuse ». M. Chauvierre explique qu'il s'agit de conventions pour des élèves mesnilois scolarisés dans ces communes. La Commune du Mesnil-Saint-Denis doit alors indemniser les communes qui accueillent nos enfants.

Mme Dario s'inquiète pour l'avenir de l'ASMD qui semble arriver en limite de bénévolat et de la baisse de l'aide de la commune.

Mme Lemaître regrette que l'on amalgame dans ce tableau les aides aux associations et les subventions obligatoires comme Chatou ou Chevreuse. M. Chauvierre précise qu'il a fait la même remarque aux services.

M. Marnet demande si en retour le Mesnil perçoit des subventions pour des élèves accueillis dans la commune. Madame le Maire répond qu'il y a un accord entre toutes les communes du canton, sinon ce sont des accords de réciprocité spécifiques.

Mme Dez précise que le montant est de 973€ pour des élèves de maternelle et de 488€ pour des élèves d'élémentaire (montants fixés par l'association des Maires de France et confirmés par l'association des Maires des Yvelines).

Madame le Maire insiste sur le fait que l'on accepte ces dérogations uniquement au cas par cas après examen du dossier.

Mme Lemaître précise que les membres de son groupe votent contre à cause de la part trop importante des salaires des directeur et directeur adjoint du CLC.

M. D'ANNOVILLE ne participe pas au vote étant trésorier de l'association Libr'accords.

Vote : 24 POUR – 4 CONTRE (V.LEMAITRE – B.BONNAIN – M.PAULET – D.AUGE)

IX – Budget Primitif 2017

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX commente les diapositives relatives au budget primitif 2017, budget qui se situe dans la continuité de son prédécesseur. Alors que les impôts et taxes sont estimés à la baisse de – 0.03 %, du fait d'une prévision des droits de mutation très modeste : 350 k€, que les dotations subissent une baisse de 13 %, le produit des services est en hausse de + 10 % (régies scolaires et périscolaires).

Du côté des dépenses, les charges à caractère général diminuent de – 0.70 % ainsi que les autres charges (subventions, participations syndicats intercommunaux) de – 4 %. Les charges de personnel progressent de 8 % sous la pression de 3 facteurs : effet année pleine de deux recrutements, réforme des carrières PPCR et augmentations de l'indice 100 et enfin recensement et élections, ces dernières dépenses étant compensées partiellement par l'Etat.

Du point de vue des investissements, les dépenses d'équipement courantes sont maintenues à 650 k€ et seront complétées par la construction de la micro-crèche pour 270 k€, les études pour l'édification de l'ALSH et du RAM/LAEP ainsi que l'aménagement du parking piscine – gymnase pour 300 k€.

M. Marnet demande une précision concernant la différence qu'il note entre le nombre d'ETPT et d'emplois permanents. Madame le Maire répond qu'il y a des postes ouverts sur lesquels il n'y a personne. Nous gardons toujours ouverts des postes qui permettent notamment de pourvoir des remplacements momentanés.

M. d'Annville demande une précision sur un des montants. Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une étude paysagère et de la réalisation d'un parking à l'arrière de la piscine. Le montant est une enveloppe globale car aucune estimation précise n'a encore été faite.

M. Claisse annonce qu'il a une déclaration à faire :

« Ce soir, je suis en colère et triste. Nous avons en effet à voter le budget primitif de l'année 2017 de notre commune.

C'est un budget contraint qui est le résultat de mesures de notre gouvernement qui depuis plusieurs années a imposé aux communes :

- Les NAPS

- un nombre de logement sociaux importants sans tenir compte d'où nous partions.

- Ceci entraîne donc pour la commune des frais directs, mais également indirects (routes, réseaux, parking)

- Il a également diminué de manière honteuse sa participation au fonctionnement des communes.

Ceci impose donc aux communes et à la nôtre des contraintes et des choix importants.....

Pour nous, nos ressources reposent surtout sur la fiscalité immobilière.....

Nous sommes pour certains, « riches » Et nous pouvons payer !

J'ai en charge au niveau communal un poste dépensier : les travaux, la voirie et les réseaux.

Il faut mettre également en sécurité notre voirie

Des choix ont dû être faits.

Les postes voirie travaux me semblent insuffisants pour entretenir et refaire nos routes et nos bâtiments, nos réseaux d'éclairage

Il faut aussi construire ou aménager des bâtiments pour les enfants.....

Nous ne pourrions donc pas, je le crains, répondre à toutes les demandes sur ces ouvrages.....

Trous dans la voirie, trottoirs en mauvais état, éclairage en panne, mises aux normes PMR Toitures à refaire ou à revoir....

Avec les services techniques, nous faisons le maximum, pour tirer les prix....réduire les frais....

Je voterai donc ce budget, en sachant que pour ma part, j'aurai des difficultés à faire plaisir à tous.....

Je souhaite également que l'Etat prenne en compte nos souhaits.

Merci. »

Mme Malbec demande quels sont les investissements prévus au cimetière. Madame le Maire répond qu'il s'agit de reprises de concession et de gros travaux sur les ossuaires.

M. Djaadi souhaite préciser qu'il vote pour le compte administratif compte tenu de la justesse des écritures, mais que son groupe est contre le budget voté en 2016. Son groupe s'abstiendra sur le budget 2017, même si sur certains points cela va dans le bon sens, ils considèrent que la présentation des comptes n'est pas encore totalement sûre concernant les taux envisagés pour les emprunts. Il déplore que le budget prévisionnel 2017 ait été fait dans la même philosophie que celui de 2016. Il pense qu'il y a des progrès à faire concernant certaines recettes.

M. Paulet estime que le taux de désendettement de la commune n'est pas de 4 ans mais de 14 ans. M. Doux exprime son désaccord. Il donne son assurance qu'il ne laissera pas à la prochaine mandature un endettement plus élevé que celui de 2014.

Vote : 19 POUR – 5 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – M.PAULET – D.AUGE) – 5 ABSTENTIONS (C. MICHONDARD – Q. ABOUT – S. DJAADI – D. DARIO – C. AMAURY)

X – Informations sur les marchés publics au 31/12/2016

Rapporteur D. DOUX

Conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, toute collectivité doit publier à l'occasion du vote du budget primitif, la liste des marchés contractés l'année N-1. La liste est classée selon la nature du marché : travaux, services et fournitures et selon le montant contracté de 20 000 à 90 000 € H.T., de 90 000 à 209 000 € H.T. et au-delà.

L'Assemblée **prend acte** du récapitulatif joint à la convocation sur la liste des marchés contractés en 2016.

XI – Etat du foncier détenu par l'EPFIF pour le compte de la Commune

Rapporteur E. AUBERT

Conformément à l'article L 2241-1 du CGCT, il incombe aux communes de plus de 2 000 habitants de délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions opérées sur son territoire par l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

Ce bilan est joint à la délibération. **Dont acte.**

Mme Bonnain signale que l'EPFIF nous coûte pratiquement 70.000€ en frais de gestion. Madame le Maire répond que cette somme est destinée à couvrir les frais liés à la revente à des bailleurs sociaux.

XII – Création de postes de non-titulaires à temps complet pour besoins saisonniers – été 2017

Rapporteur E. AUBERT

Proposition de recruter des agents saisonniers pour renforcer les services pendant la période estivale.

- 2 postes d'un mois chacun (ou équivalent) pour le service administratif,
- 4 postes d'un mois chacun (ou équivalent) pour les services techniques.

Adopté à l'unanimité.

XIII – Demande de subvention au Conseil Général au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes

Rapporteur C. CLAISSE

Chaque année, le Département répartit le produit des amendes de police pour la réalisation d'aménagements au titre des transports en commun ou de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou de ceux fréquentés par les jeunes.

Du fait de la construction de l'ensemble immobilier « Natura Mesnil » (Le Village) route de Versailles, et dans le cadre de l'étude de circulation routière menée en 2016, la commune envisage la création d'un plateau surélevé à l'intersection de la route de Versailles et de la rue de la Louveterie incluant un passage piétons sécurisé destiné à protéger la traversée de la RD à fort trafic par les enfants se rendant à l'école de Champmesnil ou au stade Guy Lefébure, en provenance de l'ensemble immobilier ou de la sente n°26, dont le coût est estimé à 36 926,43€.

A ce titre, il est proposé de solliciter le Département, pour une subvention de 9 360 € (soit 80 % d'un montant plafonné à 11 700 €).

Mme Bonnain constate qu'on demande beaucoup de subventions, mais qu'en advient-il ? Elle demande si l'on pourrait avoir la liste de toutes les subventions depuis 2014 et leur état pour savoir si on est bien subventionnés.

Madame le Maire répond que c'est possible, mais compliqué car certains dossiers mettent parfois longtemps avant d'être accordés. On pourrait essayer de faire cela à fin 2017.

M. Claisse précise qu'on a obtenu des subventions pour les douves, pour la voirie. Concernant cette dernière, c'est très compliqué car elle s'étale sur un plan triennal.

Adopté à l'unanimité.

XIV – Dissolution et répartition de l'actif et du passif du SYMEN

Rapporteur C. LAPLAGNE

Madame LAPLAGNE après un bref rappel de l'historique du SYMEN et de ses compétences indique que le Préfet a mis fin aux compétences du SYMEN le 1^{er} juillet 2016.

Elle explicite le fait que le Comité a décidé de proposer aux communes membres de répartir actif et passif du syndicat selon des proportions à la fois proches du montant des cotisations versées par chaque membre et tenant compte de la part prépondérante tenue par Le Mesnil Saint Denis dans la gestion de ce Syndicat.

Elle rappelle que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) sera obligatoirement transférée à compter du 1^{er} janvier 2018 aux intercommunalités, donc à la CCHVC.

Mme Dario s'inquiète de savoir à qui la compétence sera transférée.

Madame le Maire explique que la compétence GEMAPI sera obligatoirement intercommunale, donc du ressort de la CCHVC, qui la transférera au SIAHVY (pour la partie Prévention des Inondations) et au PNR (pour la partie GEstion des Milieux Aquatiques).

Mme Dario regrette que dans ce cas nous n'aurons plus de rapport. Madame le Maire la renvoie au législateur.

Adopté à l'unanimité.

XV – Vœu de soutien au « Manifeste des Maires de France » de l’A.M.F.

Rapporteur E. AUBERT

En application des dispositions de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des maires de France et des présidents d'intercommunalité pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle s'est tenu le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1

Garantir la place de communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des collectivités.

Principe n°2

L'État doit reconnaître les collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

État et collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des communes et intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

L'ensemble des pièces et le manifeste complet sont téléchargeables sur le site **<http://www.amf.asso.fr>**

Mme Dario annonce qu'elle votera contre car elle n'est pas d'accord avec tout ce qui est dit dans ce vœu. Elle demande par ailleurs pourquoi on n'a pas fait de vœu avec l'Association des Maires des Petites Villes de France. Madame le Maire répond que la commune n'est pas adhérente à cette association.

Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente à l'AMF et à l'AMIF (Association des Maires d'Ile de France) et le soutien du Conseil Municipal à ce manifeste est proposé en conséquence.

Mme Bonnain annonce qu'elle s'abstiendra car elle ne comprend pas que cela soit proposé en Conseil Municipal, alors que d'autres fois on se garde bien de soumettre certains choix. Cela lui paraît ressembler à une posture politique très opportuniste.

Vote : 23 POUR – 1 CONTRE (D. DARIO) – 5 ABSTENTIONS (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – M.PAULET – D.AUGE)

Madame le Maire annonce que M. Augé est démissionnaire de son poste de Conseiller Municipal à compter du 1^{er} avril 2017, pour des raisons personnelles.

M. Augé souhaite s'exprimer par une proposition : Interdire la circulation des motos et de tous les véhicules deux roues à moteur tous les dimanches sur toute la commune. Et une fois par mois faire une journée sans automobile.

Madame le Maire répond qu'il y a eu une discussion avec le sous préfet il y a dix jours concernant ce sujet. C'est une problématique régionale extrêmement compliquée, qui concerne de nombreux villages, et notre commune n'est pas la plus exposée.

Fin de séance à 23h11